



RÈGLEMENT ET CONDITIONS - Jeu Concours présenté par CIM Financial Services Ltd

Article 1 : Organisation

CIM Financial Services Ltd, (ci-après désignée « l'Organisatrice »), dont le siège social est situé à Port-Louis, Cnr Edith Cavell, Mère Barthélemy, Port-Louis, 11302 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé « Jeu Concours D'JAL A Coeur Ouvert » (ci-après désignée « le Jeu ») sur Facebook du 28/04/2022 à 16h au 1/05/2022 à minuit, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date du début du Jeu, résidant à Maurice à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisatrice, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint, y compris les concubins, les membres de leurs familles: ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit (ci-après les « Conditions »). Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide.

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du Jeu par l'Organisatrice sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des Conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces Conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son prix. La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve du présent règlement. Une participation par personne sera prise en compte.

Article 3 : Modalités de participation et dotations

Les participants doivent se rendre sur la page Facebook de l'Organisatrice:

<https://www.facebook.com/cimfinance/>

Selon le Jeu expliqué ci-dessous :

Le 28/04/2022 à 16h, un poste sera mis en ligne par l'Organisatrice sur la page Facebook demandant aux internautes de commenter la publication pour faire partie du Jeu. Les questions :





1. Où se tiendra le spectacle de D'Jal : A Coeur Ouvert à Maurice ?
2. Quel est le slogan de Cim Finance ?
3. Quel est le nom du premier spectacle de D'Jal ?

Comment participer ?

1. *Taguez 3 amis en commentaires*
2. *Likez la page de Cim Finance et partagez ce post.*

Vous avez jusqu'au 1 mai 2022 pour y participer.

Nos gagnants seront tirés au sort et connus le 2 mai 2022.*

Pour être éligible au tirage au sort, vous devez commenter la bonne réponse qu'une seule fois.

Retrouvez nos termes et conditions ici : <https://m.cim.mu/DJal>

Bonne chance et bon spectacle !

* Dans l'éventualité où le 2 mai 2022 est un jour férié, le tirage au sort et l'annonce des gagnants seront reportés au 3 mai 2022.

Les internautes qui ont commenté la bonne réponse avant le 1 mai 2022 à minuit feront partie des potentiels gagnants.

Les gagnants seront choisis au hasard sur <https://commentpicker.com/randomname-picker.php>.

Aucune participation au Jeu ne sera acceptée en dehors de la période de Jeu définie au présent article.

Dotations

Les dotations sont:

Douze (12) gagnants remporteront chacun deux (2) billets pour le spectacle d'humour « D'JAL A Coeur Ouvert » (ci-après le « Lot »).

Les noms des gagnants seront communiqués à travers un poste Facebook le 2/05/22 et seront contactés en conséquence. Dans l'éventualité où le 2/05/2022 est un jour férié, le poste Facebook sera reporté au 3/05/2022.





Article 4 : Echange du gain par le gagnant

Le Lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces. L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation de son Lot par le/la gagnant(e).

Article 5 : Responsabilité

L'Organisatrice ne pourra être tenue responsable si,

- i. pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le Jeu venait à être écourté, reporté ou annulé et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants;
- ii. pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bogues informatiques ou tout autre problème technique impactait le bon déroulement du Jeu.

Article 6 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites.

Article 7: Données personnelles

Les participants autorisent par avance du seul fait de leur participation, que l'Organisatrice utilise librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les données personnelles pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à l'Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Du fait de l'acceptation de leur Lot, les gagnants autorisent expressément l'Organisatrice à utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations communiquées, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur Lot.

Article 8 : Loi applicable

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi mauricienne.

L'Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux participants.

